COMMUNE DE THURET
Puy-de-Dôme
04 73 97 91 58
mairiedethuret@wanadoo.fr
www.thuret.info

2017 - 2018

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE THURET

L'Accueil de Loisirs Municipal de Thuret fonctionne les matins, midis et soirs sur le temps périscolaire (autour de l'école).

Les mercredis, petites vacances et vacances d'été (extrascolaire), l'Accueil de Loisirs est intercommunal.

La direction et l'encadrement sont assurés par Fabien BRUN et l'animation par Betty PERONNIN ainsi que par un ou plusieurs animateurs diplômés ou stagiaires selon les effectifs.

Le Comité de Pilotage du Pôle Enfance composé d'élus locaux, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de représentants des associations culturelles et sportives, d'un représentant de la CAF et du Directeur de l'ALSH est le garant du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de son dynamisme dans le respect des règles et des normes en vigueur, des orientations qu'il se donne, de l'intérêt des enfants et de la sécurité de chacun.

L'Accueil de Loisirs bénéficie de locaux spécifiques dans l'enceinte scolaire. Il dispose d'un terrain de sport équipé.

ORIENTATIONS

L'Accueil de Loisirs périscolaire est un lieu de loisirs qui permet à l'enfant d'avoir des instants récréatifs propres à ses besoins d'avant et d'après l'école.

Chaque enfant poursuit activement son apprentissage de la vie collective et les animateurs mettent en œuvre les moyens de cet apprentissage et de l'exercice réel de la citoyenneté.

La découverte de l'environnement, local, contribue à créer les conditions de son respect ; les expressions artistique et culturelle s'exercent pleinement ; et les activités sportives et de pleine nature rythment les journées.

L'Accueil de Loisirs prend en compte les offres associatives qui entrent dans les orientations fixées et contribue à la vie du village par sa présence et ses actions.

Il publie chaque année un projet pédagogique à disposition des parents à l'Accueil de Loisirs et rédige des règles de vie collective avec les enfants.

Chacun pourra découvrir de nouveaux centres d'intérêt et développer sa curiosité.

HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Pause méridienne	T.A.P.	Soir
Lundi	De 7h30 à 8h30	De 11h30 à 13h30	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 18h30
Mardi	De 7h30 à 8h30	De 11h30 à 13h30	*	De 16h30 à 18h30
Mercredi	De 7h30 à 8h30	De 11h30 à 13h30	**	**
Jeudi	De 7h30 à 8h30	De 11h30 à 13h30	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 18h30
Vendredi	De 7h30 à 8h30	De 11h30 à 13h30	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 18h30

* Temps scolaire (Natation pour certains élèves une partie de l'année)
** De 11h30 à 18h30 en extrascolaire intercommunal

TARIFS 2017 / 2018

PERISCOLAIRE

Facturation à l'heure. Toute heure entamée est due.

	Matin	Soir
Quotient Familial ≤ 500 €	1,30 €	1,30 €
Quotient Familial > 500 €	1,50 €	1,50 €

Les T.A.P. sont gratuits pour les familles.

RESTAURATION SCOLAIRE

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « pause méridienne » (repas + animations) dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants.

Pour l'année scolaire 2017 - 2018, le coût réel du repas et de son encadrement est de 6,83 € et la participation des familles est fixée à :

	Coût réel par jour, repas et animation de la pause méridienne	Thuret	Sardon	Bussières et Pruns	Bas et Lezat	St André le Coq	St Clément de Régnat	Villeneuve les Cerfs
Quotient Familial ≤ 500 €	6,83 €	3,50 €	4,50 €	4,48 €	4,73 €	5,63 €	6,63 €	6,63 €
Quotient Familial > 500 €	6,83 €	3,70 €	4,70 €	4,68 €	4,93 €	5,83 €	6,83 €	6,83 €

INSCRIPTIONS

Périscolaire matin et / ou soir et pause méridienne et restauration scolaire : inscription indispensable une semaine à l'avance via la « fiche saumon ». Sauf en cas de maladie, cet engagement vous sera facturé.

T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) des lundis, jeudis et vendredis : inscription par période, de vacances à vacances. A chaque jour de la semaine son atelier. Les ateliers changent après chaque période de vacances (5 cycles). Le choix pour un atelier est un engagement sur toute la durée du cycle.

Transport scolaire

L'inscription au transport scolaire organisé par le Conseil Départemental du Puy de Dôme est annuelle. La participation de chaque famille est forfaitaire, dépendant de votre quotient familial. Elle sera remboursée par les communes concernées pour les familles de Chassenet et de Sardon utilisant régulièrement le transport selon les modalités indiquées en mairies.

Pour la sécurité des enfants, chaque famille utilisant le transport scolaire remettra au responsable de l'ALSH, chaque lundi matin, une fiche nominative pré-remplie fournie sur laquelle elle indiquera précisément les modifications demandées.

Chaque famille remplit une seule fois une fiche de renseignements par enfant (document unique par année scolaire, pour l'école, le centre de loisirs périscolaire communal et le centre de loisirs extrascolaire intercommunal) et fournir les documents demandés :

- **Photocopie des vaccinations** (et en cas de traitement médical l'ordonnance du médecin)
- **Attestation d'assurance** couvrant les risques lors d'activités périscolaires (Responsabilité Civile + Individuelle Accident)
- **Numéro d'allocataire CAF** ou photocopie de l'avis d'imposition

* sur place / par téléphone au 06 75 88 23 56 / ou par mail alsh-thuret@plainelimagne.fr

SORTIE DE L'ECOLE

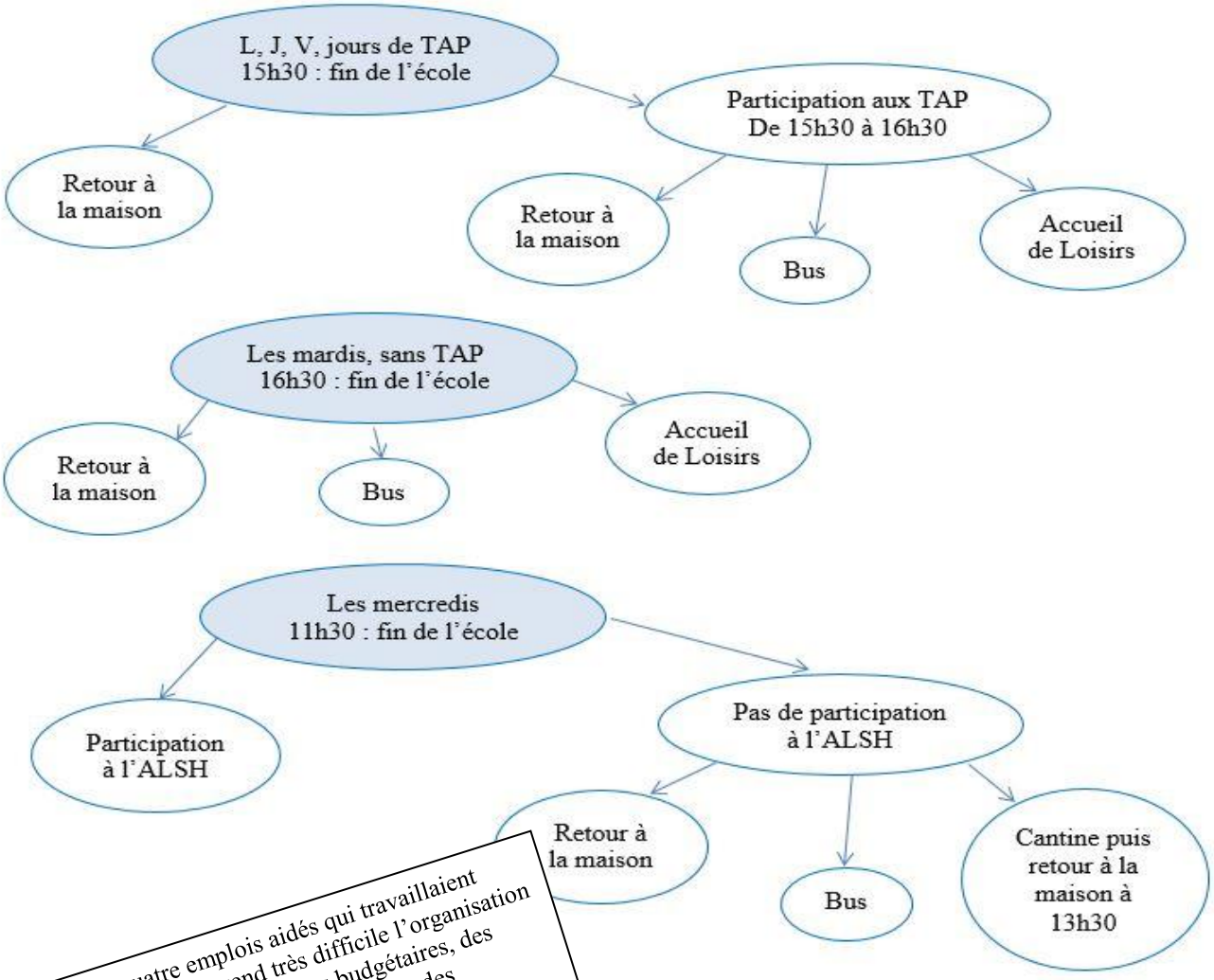

La suppression de quatre emplois aidés qui travaillaient dans les temps périscolaires rend très difficile l'organisation de ces temps et impose des restrictions budgétaires, des plafonnements du nombre d'enfants accueillis, des augmentations de coût pour les familles comme pour la mairie, des contrats à durée très courte faute de visibilité pour les salariés embauchés…
Cette situation très provisoire est intenable pour les agents concernés comme pour les familles et le budget municipal.
Comme bien d'autres collectivités mises devant le fait accompli quinze jours avant la rentrée scolaire, nous portons le plus haut possible notre demande empreinte d'incompréhension et d'amertume.
Nous demandons fermement au gouvernement de prendre en compte nos spécificités (accueil d'enfants d'autres communes, accompagnement jusqu'aux formations qualifiantes choisies par les personnes en contrat aidé...) et de nous accompagner financièrement dans la pérennisation de ces services périscolaires indispensables aux familles.
Pierre LYAN, maire, et l'équipe municipale 07/09/2017

En vous souhaitant une bonne rentrée des classes

L'équipe municipale et les agents